



*Commune de Vailhauquès*

**Charte de la  
participation citoyenne  
aux Comités de quartier**

**COMITÉ  
de quartier**

# SOMMAIRE

- ◆ Préambule
- ◆ Objectifs
- ◆ Les périmètres géographiques des Comités de quartier
- ◆ Les principes éthiques fondateurs
- ◆ Rôles du Comité de quartier
- ◆ Organisation du Comité de quartier
- ◆ Fonctionnement du Comité de quartier
- ◆ Les moyens du Comité de quartier
- ◆ Signature

## ◆ Préambule :

La municipalité met en place, dans le cadre de son engagement dans la démocratie participative, des Comités de quartier. **Il s'agit d'une action pilote, expérimentée en 2022 sur une période initiale de un an.** À l'issue de cette période un retour d'expérience sera réalisé pour optimiser cette action novatrice.

Chaque quartier, dont le Conseil municipal de Vailhauquès fixe la dénomination, est doté d'un **Comité de Quartier.**

La municipalité en fixe la composition ainsi que les modalités de fonctionnement par le biais d'un **règlement intérieur.**

Le Comité de Quartier est l'assemblée des habitants du quartier. C'est un lieu où se rencontrent habitants les élus et les autres acteurs locaux.

♦ **Objectifs :**

Le Comité de Quartier est une instance de la démocratie participative. Il permet de mobiliser les habitants aux côtés des élus de la commune de Vailhauquès. Il favorise l'expression des habitants à l'échelle du quartier aussi bien qu'à celle du village.

Le Comité de quartier est un groupe indépendant de la municipalité. C'est un lieu d'information, de concertation et de propositions. C'est un lieu de débat, de dialogue démocratique, de concertation et de co-construction où priment intérêt général et engagement.

Il favorise la prise en compte de l'expérience des habitants et leur implication, notamment sur la vie de leur quartier.

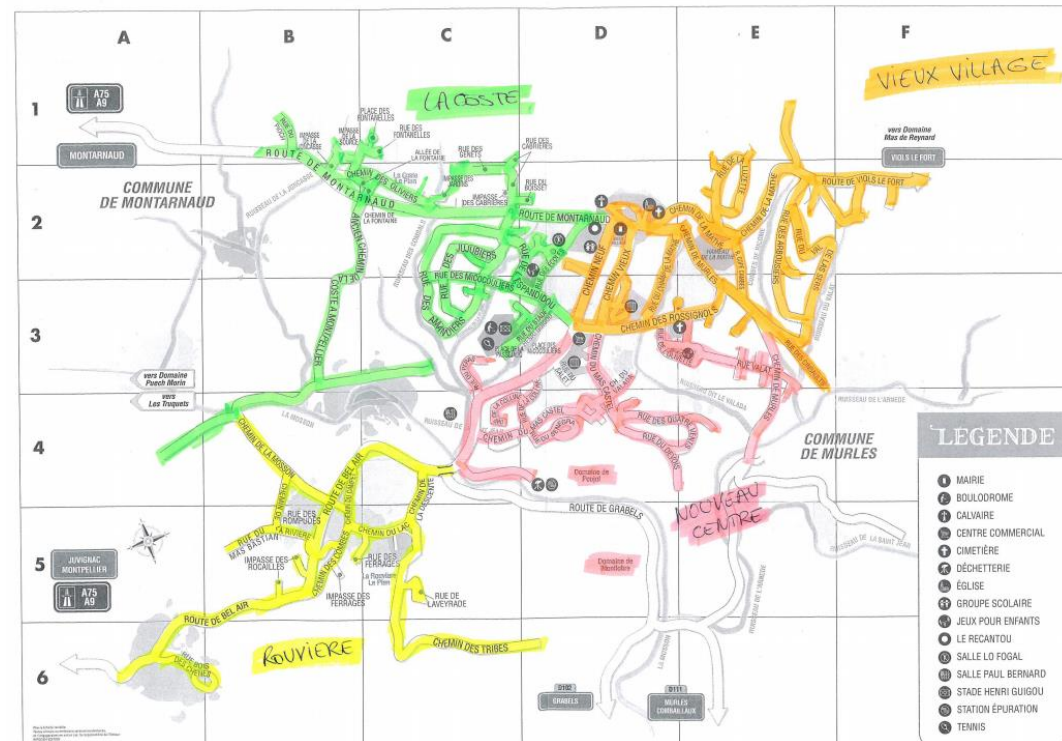
Par ailleurs le Comité de quartier contribue au renforcement du lien social entre les habitants, entre les générations.

♦ **Les "quartiers" et leur périmètre géographique :**

Quatre comités de quartier sont délimités et définis selon 4 secteurs du territoire de la commune de Vailhauquès.

- Le nouveau centre
- Le vieux village/les hauts de Vailhauquès
- Le Hameau de La Rouvière
- Le Hameau de La Coste.

**Le périmètre des comités :**



### ♦ Les principes éthiques :

Les membres des Comités de Quartier s'engagent à respecter les valeurs suivantes : neutralité, liberté, laïcité, égalité, fraternité, parité, respect et confidentialité. En cas de non-respect de cette obligation, un membre pourra être exclu du Comité de quartier.

- **Neutralité** : chaque membre d'un Comité de quartier participe en toute indépendance et autonomie vis-à-vis de la municipalité, de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression.
- **Liberté** : chacun des membres est libre d'émettre des propositions et avis sur les thèmes en discussion.
- **Laïcité** : le comité de quartier est un lieu de débat public. A ce titre, il ne saurait y être tolérés d'actes prosélytistes ou manifestation contraires à la liberté de conscience de ses membres.
- **Egalité** : la parole de chaque membre du Comité de quartier est également considérée et prise en compte.
- **Parité** : les Vailhauquois et les Vailhauquoises ont les mêmes opportunités et droits d'être membres d'un Comité de quartier et de participer à ses travaux.
- **Fraternité** : Les membres du Comité de quartier travaillent dans le respect des convictions de chacun.

- **Respect** : chaque membre du Comité de quartier s'exprime avec un sentiment de considération à l'égard des autres membres et avec un souci d'écoute et de tolérance. Il est possible d'exprimer son désaccord en restant constructif.
- **Confidentialité** : chaque membre du Comité est tenu à une obligation de discrétion par rapport aux informations partagées et aux travaux menés dans le cadre du Comité, afin que le dialogue puisse être constructif et se tenir dans un climat de confiance.

### ♦ Rôles du Comité de quartier :

Le Comité de quartier est un lieu d'information sur la vie du quartier et l'action de la commune concernant le quartier. Les membres du comité sont invités à faire des propositions. Ces propositions pourront faire l'objet d'une délibération et d'un vote au Conseil Municipal.

Le Comité de quartier est un lieu de concertation entre la municipalité et les habitants. Les membres du comité sont invités à faire un retour sur les actions en cours. Ils peuvent être invités à co-construire avec la municipalité un nouveau projet ou une décision.

Le Comité de quartier soutient l'élaboration et la mise en place de projets citoyens proposés par un ou plusieurs membres du comité.

Les sujets abordés par le Comité de quartier sont des sujets d'intérêt général qui concernent:

- Le cadre de vie, la qualité de vie, la proximité, la propreté
- La prévention et la sécurité
- La solidarité, les liens inter générationnels, la citoyenneté, l'éducation
- Le développement durable, la transition écologique
- L'animation locale, la culture, les sports et les loisirs.

Il favorise la mobilisation des habitants et leur permet d'être acteurs des dynamiques sociales, inter générationnelles, culturelles, éducatives ou d'aménagement qui les concernent, en leur permettant de s'exprimer, de formuler toute proposition, d'exprimer des idées concernant leur quartier.

Il contribue à informer les habitants sur les projets de la municipalité pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

Il contribue à transmettre à la Municipalité les attentes, questions, remarques et suggestions

exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne.

Il participe à la construction, la coordination, et à l'impulsion de projets portant soit sur des sujets d'intérêt général ("projet citoyen") via la commission "comm'une idée", soit en participant à la co-construction des projets municipaux. Il est associé aux démarches de concertation organisées par la municipalité.

#### ♦ Organisation du Comité de quartier :

Tous les habitants du quartier, âgés de 16 ans minimum, et ayant fait acte de candidature auprès du Maire, peuvent devenir membre du Comité de quartier du périmètre concerné, après avoir signé la présente charte de participation citoyenne. La qualité de membre se perd par démission, décès, déménagement ou radiation pour non-respect de la Charte de la participation citoyenne et du règlement intérieur.

Les membres du Comité de quartier élisent un(e) **référent(e)**, pour une durée de 2 ans renouvelables. Le référent anime les travaux du comité.

L'animation consiste à gérer la liste des membres, fixer les ordres du jour, organiser les réunions, et

transmettre aux élus référents la liste des membres, les réflexions, travaux, propositions et projets citoyens issus du comité.

Le référent est l'interlocuteur entre le Comité de quartier et les élus.

Le Maire désigne un **binôme de conseillers municipaux référents, dans la mesure du possible un homme et une femme**, qui assure le lien entre le conseil municipal et les 4 Comités de quartier. Le binôme est renouvelé tous les 6 mois.

Ces élus sont des personnes ressource pour les comités de quartier. Ils travaillent en lien étroit avec le référent de quartier. Ils facilitent les échanges d'information, la mise en relation avec les secteurs associatifs, environnementaux, sociaux, économiques, municipaux.

**Afin de respecter scrupuleusement le principe de neutralité aucun élu du conseil municipal ne pourra participer au Comité de quartier en tant que membre ou comme référent.**

#### ♦ Fonctionnement du Comité de quartier :

Les travaux du Comité de quartier comprennent :

- les réunions des membres du comité, au moins 3 réunions par an doivent être réalisées a minima
- les réunions publiques ouvertes à tous les habitants du quartier (au moins 2 réunions par an).
- lorsque c'est utile, des groupes de travail autour d'un sujet donné peuvent se réunir peuvent se réunir, avec les membres qui le souhaitent

Le Comité de quartier est autonome pour choisir ses thèmes de discussion.

Il est demandé aux comités de tenir :

- une fiche de présence par réunion des membres
- un compte-rendu écrit après chaque réunion, qui est transmis au binôme d'élus référents.

Les Comités de quartier peuvent inviter une personne qualifiée bénévole afin d'être éclairés sur un sujet particulier. Le référent informe le binôme d'élus référents des besoins de participation de personnes qualifiées. Lorsque cela est utile les élus référents orientent le comité vers une personne qualifiée.

Les projets citoyens issus du travail des comités de quartier sont présentés à la commission extra-municipale "comm'une idée" pour aider à la structuration, recherche d'avis qualifié, recherche de budget participatif...

Une fois par an et lors d'un Conseil Municipal, les élus municipaux en charge de la démocratie participative présentent un bilan des réflexions, actions, conclusions et propositions des Comités de quartier.

#### ♦ **Les moyens des Comités de quartier :**

La Municipalité accompagne les travaux des comités de quartier par la nomination du binôme d'élus référents.

Des moyens logistiques sont mis à la disposition des Comités de quartier :

- Des lieux de réunion dans les structures publiques de la municipalité,
- Des outils de travail et de communication : dossiers préparatoires à la réflexion, support aux réunions, convocations, affranchissements, photocopies, courriers, adresse mail dédiée, onglet spécifique sur le site internet de la municipalité, diffusion des dates du Comité de quartier, des ordres du jour, des comptes-rendus de réunions via le site internet de Vailhauquès et des moyens municipaux de communication
- Une rubrique dans le bulletin municipal.

Des formations sont proposées aux référents et membres des comités.

L'expérimentation d'un budget participatif pour les projets citoyens est prévue. Lorsqu'un projet citoyen est retenu, la municipalité, à travers la commission Comm'une idée, aide au montage du projet, à la définition de son budget et au suivi de ce budget.

